

THE ALLIANCE FOR INTERNATIONAL MEDICAL ACTION

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
15 rue des immeubles industriels
75011 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

SOMMAIRE

Pages

➤ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	3
➤ COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2022	6

* * *

THE ALLIANCE FOR INTERNATIONAL MEDICAL ACTION

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
15 rue des immeubles industriels
75011 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale ordinaire,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association THE ALLIANCE FOR INTERNATIONAL MEDICAL ACTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

2.3 Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes indiquées dans l'annexe des comptes annuels :

- information portée dans la note « *Faits caractéristiques de l'exercice* » relative à l'explication du déficit 2022 et l'absence de remise en cause de la continuité d'exploitation,
- information portée dans la note « *Créances et dettes en devises* » relative à l'application de la politique de conversion sur les financements en devises à recevoir.

2.4 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l'estimation des produits à recevoir, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale ordinaire.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Pour In Extenso Auvergne Rhône Alpes
Commissaire aux comptes

Signé électroniquement le 24/05/2023 par
Laurent Simo

In Extenso
signature électronique

Laurent SIMO

**COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2022**

BILAN ACTIF

		Exercice N, clos le :		31/12/2022	31/12/2021
		Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	79 026	28 050	50 975	59 698
	Immobilisations incorporelles en cours	58 266		58 266	31 511
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage industriels	947 763	783 504	164 259	273 641
	Immobilisations corporelles en-cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	19 218		19 218	21 963
	Autres immobilisations financières	192 197		192 197	90 403
	Total (I)	1 296 470	811 555	484 916	477 218
COMPTES DE RÉGULARISATION	Stocks en cours	182 390		182 390	217 380
	CRÉANCES				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 555 087		4 555 087	7 199 595
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	36 813 321		36 813 321	31 975 905
	DIVERS				
COMPTES DE RÉGULARISATION	V.M.P	16 668		16 668	16 668
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	5 615 836		5 615 836	10 151 662
	Charges constatées d'avance	176 489		176 489	417 349
	Total (II)	47 359 791		47 359 791	49 978 557
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
COMPTES DE RÉGULARISATION	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)	725 185		725 185	447 393
	TOTAL GENERAL (I à V)	49 381 446	811 555	48 569 891	50 903 168



Mission de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable

Association ALIMA

31/12/2022

BILAN PASSIF

		31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	1 790 565	2 057 188
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-638 503	-266 623
	Situation nette (sous total)	1 152 062	1 790 565
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	Total (I)	1 152 062	1 790 565
AUTRES FONDS PROPRES	Titres associatifs	2 000 000	2 000 000
	Total (II)	2 000 000	2 000 000
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total (II)		
PROVISIONS	Provisions pour risques	365 058	277 211
	Provisions pour charges		
	Total (III)	365 058	277 211
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		73 149
	Emprunts et dettes financières divers	4 896	4 896
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 817 352	1 724 200
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 111 086	984 516
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 652 630	2 788 018
	Instruments de trésorerie		
Comptes régularisés	Produits constatés d'avance	38 959 550	41 014 274
	Total (IV)	44 545 514	46 589 054
	Ecart de conversion passif (V)	507 257	246 338
	TOTAL GENERAL (I à V)	48 569 891	50 903 168



Mission de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable

Page 4 / 28

Association ALIMA

31/12/2022

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2022	31/12/2021
	Nombre de mois de la période	12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 912	3 249
	Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)	74 580	116 754
	Ventes de prestations de service (dont parrainages)		23 436
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	53 594 308	55 067 593
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	548 120	744 689
	Mécénats	1 957 078	1 667 469
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	12 650 274	3 658 826
	Autres		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	180 304	326 480
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	1 757 969	404 240
	Total des produits d'exploitation (I)	70 764 544	62 012 737
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		117 933
	Variation de stock	46 009	-18 005
	Autres achats et charges externes	48 130 241	41 478 149
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	187 560	161 840
	Salaires et traitements	21 415 096	18 359 498
	Charges sociales	1 137 005	879 625
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	179 506	192 954
	Dotations aux provisions	265 332	61 034
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	335 443	1 284 170
	Total des charges d'exploitation (II)	71 696 191	62 517 196
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-931 647	-504 459
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	881 396	399 461
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers (III)	881 396	399 461
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	70 236	72 039
	Différences négatives de change	515 611	90 860
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières (IV)	585 848	162 899
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)		295 549	236 563
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)		-636 099	-267 896



Mission de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable

Page 5 / 28

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		20 000
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (V)		20 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 405	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		16 298
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 429
	Total des charges exceptionnelles (VI)	2 405	18 727
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-2 405	1 273
(VII)	Participation des salariés aux résultats		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		71 645 941	62 432 198
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)		72 284 444	62 698 821
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)		-638 503	-266 623

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature	64 545	61 761
	Dons en nature	616 352	323 354
	Total	680 897	385 115
Charges	Secours en nature	616 352	323 354
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		
	Prestations en nature	64 545	61 761
	Total	680 897	385 115



Mission de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable

Généralités sur les règles comptables

Description de l'objet social de l'association, de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées, et des moyens mis en oeuvre

Alima est une association "loi 1901" créée en 2009. En 2022, elle intervient dans 14 pays en Afrique et en Ukraine.

L'Association a pour objectif de produire des secours médicaux lors de situations d'urgences ou de catastrophes médicales en fondant son mode opératoire sur le partenariat, principalement avec des acteurs humanitaires nationaux et des instituts de recherche.

En mutualisant et en capitalisant leurs compétences, ALIMA et ses partenaires permettent l'accès à des soins de qualité au plus grand nombre de bénéficiaires et contribuent à l'amélioration des pratiques de la médecine humanitaire à travers des projets de recherche opérationnelle.

La raison d'être d'ALIMA est de sauver des vies et soigner les populations les plus vulnérables, sans aucune discrimination identitaire, religieuse ou politique, à travers des actions basées sur la proximité, l'innovation et l'alliance d'organisations et d'individus.

LE PATIENT D'ABORD : Le patient est au cœur de toute notre action. Les équipes terrains étant chaque jour en lien direct avec les patients, elles sont par conséquent au centre de tout ce que nous faisons.

Le travail des équipes qui les entourent doit avoir un seul et unique objectif : créer les conditions qui permettent au personnel en première ligne de soigner les patients de manière rapide, efficace et redevable.

RÉVOLUTIONNER LA MÉDECINE HUMANITAIRE : À travers la recherche médicale et la quête d'innovations, L'Association contribue à l'amélioration de la qualité médicale dans ses projets et diffuse ses avancées au reste des praticiens humanitaires et médicaux.

L'Association construit donc des preuves scientifiques, des savoirs et des modes opératoires qui permettent à ses innovations médicales d'être adoptées par d'autres.

Sa Mission Sociale est complétée par des valeurs qui sont détaillées dans sa Charte :

- LA RESPONSABILITÉ ET LA LIBERTÉ
- FAIRE CONFIANCE
- L'INTELLIGENCE COLLECTIVE
- LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE.

L'association a des équipes de salariés à Paris, à Dakar et dans les différents pays d'intervention. Elle s'appuie également sur des entités partenaires (autres ONG internationales, associations locales, etc.).

Faits caractéristiques de l'exercice

Le budget de l'association pour l'exercice 2022 avait été adopté avec un montant de ressources de 66.025 K€ et un résultat prévisionnel de -200 K€.

L'exercice 2022 se conclut avec un montant de produits d'exploitation de 71.696 K€ et un résultat net de -638,5 K€.

Comptablement et budgétairement, l'analyse de l'activité pour 2022 met en exergue une maîtrise des contrats de financement exécutés, tant en matière de volume de dépenses à engager et engagées, que du faible taux de dépenses inéligibles.

Par rapport à l'insuffisance de résultat pour 2022, les facteurs intrinsèques principaux feront l'objet d'actions concrètes en 2023 :

- Renforcer la maîtrise de certains coûts fixes (frais de siège hors masse salariale) à parfaire ;
- Optimiser l'évolution de la masse salariale du siège, en particulier la part conventionnellement possible à inscrire au titre des contrats de financement afférente au suivi, à la mise en œuvre des projets, etc. ;
- Anticiper l'exposition de l'association aux différents effets de change pour les devises, surtout pour les USD (impact de la vive fluctuation en 2022) : gestion des dépenses, suivi des encaissements, couverture de change, etc.



Mission de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable

Règles comptables

L'annexe de l'association **ALIMA** fait partie intégrante de ses comptes annuels.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022. Les comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'administration du 16 mai 2023.

Le bilan est d'un montant égal à 48 569 891 €. Le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat net de -638 503 €.

1/ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'Association **ALIMA** au 31/12/2022 ont été établis, en euros, conformément aux règles fixées par le PCG (règlement ANC n° 2014-03) et le règlement ANC n° 2018-06 (modifié) du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2/ CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Il n'y a eu aucun changement de méthode au cours de l'exercice 2022.

3/ IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

L'association ne possède pas d'immobilisations décomposables.

Les durées d'amortissement retenues (durée d'usage), selon le mode linéaire, sont les suivantes :

- Marques : non amorties
- Logiciels : 2 à 5 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- Matériel médical : 2 à 3 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- Installations, agencements, aménagements : 3 à 10 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- Véhicules : 4 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 4 ans (pas de valeur résiduelle retenue)
- Mobilier : 6 à 7 (pas de valeur résiduelle retenue).

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent au logiciel de SI RH développé et qui sera mis en service en 2023.

A la clôture, les immobilisations financières concernent des dépôts et cautionnements versés et un prêt octroyé à un partenaire terrain. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur nette comptable.





Aucune dépréciation n'est à comptabiliser à la clôture.

pour mémoire, suite à une cession d'actions en 2020, la participation dans la filiale IT4Life SAS était passée de 100 % à 51 % à fin 2020 et en 2021, la cession des 51% restants était intervenue.

4/ INVESTISSEMENTS AFFECTES AU TERRAIN

Les investissements réalisés et utilisés dans le cadre de projets ou d'actions sur le terrain sont enregistrés selon les modalités suivantes :

- Lorsque les acquisitions sont effectuées sur fonds propres, ils sont enregistrés en immobilisation et font l'objet d'un amortissement. La dotation aux amortissements de l'exercice est affectée et répartie analytiquement au(x) projet(s) concerné(s), en tant que charges à financer par le bailleur de fonds ;
- Lorsque le bailleur de fonds accepte de financer la prise en charge directe du coût des acquisitions, les véhicules et les ordinateurs dans la mesure où ils subissent une usure accélérée, ainsi que les constructions et équipements dans la mesure où ils n'ont pas vocation à être conservés, sont comptabilisés directement dans les comptes de charges de l'exercice.

5/ STOCKS ET CUBE

Au 31/12/2022, le poste stocks comprend les "CUBE" acquis par l'association et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une cession ou d'une utilisation sur le terrain. Le coût d'entrée est évalué selon la méthode du coût d'acquisition (coûts directs uniquement).

Les sorties sont effectuées selon la méthode FIFO.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Aucune dépréciation n'est à comptabiliser à la clôture.

Les opérations liées aux "CUBE" (Chambre d'Urgence Biosécurisée pour Epidémies - Biosecure Emergency Care Unit for Outbreaks ; unité de traitement autonome, facilement transportable, pour les maladies hautement infectieuses) font l'objet d'un enregistrement dans les comptes 607 (charges) et 707 (produits) , et se retrouvent comme tels au sein du compte de résultat.

6/ CRÉANCES ET AUTRES POSTES LIÉS

Au 31/12/2022, le poste créances est composé essentiellement des créances relatives au financement des projets. Il comprend également des dons encaissés en N+1 au titre de l'exercice clos.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Dans l'hypothèse où la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptabilisée, une dépréciation est constatée à due concurrence.

Au 31/12/2022, aucune dépréciation n'a été constatée.

En l'absence de conditions suspensives, les créances relatives aux conventions de financement ou de mécénat sont enregistrées à la date de signature de celles-ci et, le cas échéant, à la date du premier ou de l'unique encaissement à défaut de notification formelle du financeur.

Au 31/12/2022, les créances liées aux contrats de financement des projets se décomposent comme suit par financeur (en €) :

Autres bailleurs privés	4.239.134
Fondation Gates	315.953
ECHO	6.137.414
EU	6.111.911
AMB. DE FRANCE	1.127.978
UN	3.331.424



Mission de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable



Association ALIMA
31/12/2022

Bailleurs liés à la Recherche	4.003.795
Autres bailleurs institutionnels	1.509.685
USA BHA - OFDA - USAID	11.082.527
UNITAID	1.598.939
TOTAL Créances contrats au 31/12/2022	39.458.760

7/ CREANCES ET DETTES EN DEVISES

Au 31/12/2022, l'association ne présente pas de dettes en devises. Aucun écart de conversion actif ou passif n'a donc été comptabilisé pour les dettes.

Au 31/12/2022, l'association présente des créances libellées en devises, principalement en USD.

Avant la comptabilisation des écarts de conversion actif ou passif à la clôture, le solde des créances en devises figurant au bilan correspond au solde en devises restant à encaisser converti en euros au taux de change de la comptabilisation lors de la signature respective des conventions.

A la clôture de l'exercice, conformément à l'article 420-5 du PCG, les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours du change.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de clôture de l'exercice a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires, en attente de régularisations ultérieures :

- A l'actif du bilan pour les différences correspondant à une perte latente (compte 476 « Différences de conversion-Actif ») ;
- Au passif du bilan pour les différences correspondant à un gain latent (compte 477 « Différences de conversion-Passif »).

Le montant total des écarts de conversion actifs et ceux passifs s'établit respectivement à 725,2 Keuros et à 507,3 Keuros au 31/12/2022, ceux-ci portant majoritairement sur des créances en USD.

Les pertes de change latentes entraînent à due concurrence la constitution d'une provision pour risques (compte 1515 « Provisions pour pertes de change »), sous réserve des dispositions particulières de l'article 420-6 qui mentionne que lorsque les circonstances suppriment en tout ou partie le risque de perte, les provisions sont ajustées en conséquence.

En conséquence, d'une part, il convient de vérifier si les effets des fluctuations de change font ou non conventionnellement l'objet d'une prise en charge totale ou partielle par le mécène ou le bailleur de fonds.

Dans ce cas, il n'y a lieu de comptabiliser une provision pour perte de change qu'à concurrence de la part non couverte, par le mécène ou le bailleur de fonds. En effet, lorsque le risque de change est pris en charge par le bailleur, la comptabilisation d'une provision ne se justifie donc pas.

D'autre part, pour la détermination de la provision pour perte de change, il convient d'intégrer dans l'analyse l'engagement de dépenses futures en devises au cours du ou des exercices suivants et qui auront lieu dans la même devise et à un rythme voisin des encaissements prévus au titre de la convention. Il y a dans ce cas une relation de couverture entre la créance et les engagements de dépenses futures.

Ainsi, dans l'hypothèse où les opérations de ces conventions en devises présentent des termes suffisamment voisins et respectent les conditions fixées à l'article 420-6 du PCG, deux situations sont possibles à la clôture :

- Lorsque le solde d'une créance en devises s'avère d'un montant inférieur ou égal aux engagements de dépenses en devises à venir au cours du ou des exercices suivants et sous réserve de documenter les flux, aucune dotation pour provision pour perte de change n'est à enregistrer ;
- Lorsque le solde d'une créance en devises est d'un montant supérieur aux dépenses en devises à venir au cours du ou des exercices suivants, la dotation pour provision pour perte de change peut se limiter à la part de chaque créance évaluée en devises qui excède le montant des dépenses à venir évaluées également en devises.



Mission de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable

Page 11 / 28



Il est précisé que la notion de dépenses doit s'entendre comme les coûts directs pour la réalisation des actions ou projets, augmentés, le cas échéant, des coûts indirects (frais administratifs, frais de siège, etc.) autorisés dans la convention.

Compte tenu de ces éléments, après une analyse précise créance par créance, il en ressort que la provision pour perte de change au 31/12/2022 a été enregistrée pour un montant cumulé de 265,3 Keuros. Celle-ci était de 61,0 Keuros au 31/12/2021 et fait l'objet d'une reprise en intégralité en 2022.

Par ailleurs, le produit constaté d'avance qui est comptabilisé le cas échéant pour tenir compte des engagements vis-à-vis du bailleur ne constitue pas une dette monétaire libellée en devises. De ce fait, il ne peut pas faire l'objet d'une réévaluation en fonction du taux de change à la clôture.

8/ ECARTS DE CHANGE

Les pertes ou gains de change constatés sur les encaissements intervenus au cours de l'exercice sont comptabilisés en produits ou en charges sur ledit exercice.

L'association intègre dans le résultat d'exploitation les écarts de change liés aux conversions en devises des encaissements de créances et de règlements de dettes. Ceux-ci figurent dans les postes "Autres produits" (pour 1.734,3 Keuros ; en 2021 : 142,8 Keuros) et "Autres charges" (pour 148,0 Keuros ; en 2021 : 827,0 Keuros) du compte de résultat.

Par ailleurs, les écarts liés à la conversion au taux de clôture des soldes des banques, caisses et coffres en devises sont inscrits en résultat financier.

Enfin, l'association a souscrit en 2021 un instrument financier pour couvrir le risque de change en USD. Cette couverture s'est révélée défavorable compte tenu de l'évolution de la devise USD en 2022. L'effet négatif est de 284 K€, différence entre les échéances dénouées en 2022 au taux souscrit (1,1497) et le taux au comptant respectif.

9/ DETTES FISCALES ET SOCIALES, AUTRES DETTES

Les dettes fiscales et sociales à la clôture sont composées des dettes sociales courantes liées à l'activité de l'association (dettes aux organismes sociaux pour les cotisations afférentes aux salaires, etc.).

Les autres dettes correspondent aux sommes reçues par ALIMA de la part de bailleurs, dans le cadre de contrats multi-partenaires, pour le compte des partenaires concernés et qui sont à reverser à ces derniers.

10/ RESSOURCES ET DÉPENSES LIÉES AUX PROJETS

Dans le cadre de son activité, l'association met en œuvre avec le concours financier d'organisations privées ou publiques, le plus souvent européennes ou internationales, des projets ou programmes d'actions sur le terrain (Niger, Mali, Tchad, etc.).

Les participations financières allouées par ces organismes visent à couvrir les dépenses engagées par l'association principalement sur le terrain et, le cas échéant, de manière accessoire ses frais de fonctionnement.

A la clôture de l'exercice, le critère de rattachement retenu étant l'engagement effectif des dépenses, il a été procédé au rattachement sur l'exercice 2021 :

- Des dépenses effectivement engagées au titre de 2021 ;
- Des ressources permettant de couvrir d'une part l'ensemble des dépenses réalisées relatives à celui-ci et, d'autre part, la quote-part de frais de fonctionnement convenue.





En pratique, les dépenses réalisées au cours de l'exercice et dont la consommation sera effective au cours du ou des exercices suivants, telles les livraisons (significatives) de médicaments ayant eu lieu à la fin de l'exercice, sont comptabilisées en « charges constatées d'avance » (CCA) à la clôture. Et de manière symétrique pour la comptabilisation de « factures non parvenues » (dépenses ; FNP).

La part des ressources enregistrées se rattachant à des dépenses mises en œuvre au cours du ou des exercices suivants est enregistrée en « produits constatés d'avance » (PCA) à la clôture.

Dans le cadre d'un contrat de financement, si des dépenses ont été engagées en 2022 au-delà du montant initialement convenu, des « produits à recevoir » (ressources ; PAR) afférents sont comptabilisés à hauteur du montant formellement accepté par le financeur postérieurement à la clôture et avant la date d'arrêt des comptes.

Au 31/12/2022, un seul contrat (en Guinée) est concerné pour un montant total de 330 Keuros.

11/ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Pour tout projet et les dépenses afférentes, lors d'un audit diligenté a posteriori par le ou les bailleurs de fonds concernés, il peut s'avérer que certaines dépenses réalisées soient totalement ou partiellement remises en cause et que celles-ci ne soient pas in fine considérées comme éligibles par le ou les financeurs ; elles restent alors à la charge de l'association.

Au regard de l'historique de l'association, ce risque se révèle en pratique très limité. Depuis l'exercice 2014, vu la progression significative du volume d'activité et des contrats, l'association enregistre une provision pour risques et charges relative à cette problématique.

Pour la clôture 2022, son évaluation conduit à une provision totale d'un montant de 99.726 euros.

La provision étant de 216.177 euros au 31/12/2021, la reprise de l'exercice 2022 ressort à 116.451 euros.

Les pertes de change latentes entraînent à due concurrence la constitution d'une provision pour risques (compte 1515 « Provisions pour pertes de change »), sous réserve de circonstances supprimant en tout ou partie le risque de perte.

Une provision pour perte de change au 31/12/2022 a été enregistrée pour un montant total de 265,3 K€, représentant la dotation de l'exercice 2022.

La provision pour perte de change du 31/12/2021 a été intégralement reprise en 2022 (61,0 Keuros).

12/ PCA ET PAR

Les PAR au 31/12/2022 sont constitués des éléments suivants (en euros) :

Collecte de dons	751.692
Contrat de financement (Guinée)	330.000
Total PAR 31/12/2022	1.081.692

Les PCA tels que mentionnés ci-avant se répartissent comme suit par pays au 31/12/2022 (en euros) :

Burkina	3.607.452
RDC	6.237.015
Cameroun	3.438.919
Ethiopie	-
Guinée	2.075.401
Mali	2.179.142



Association ALIMA
31/12/2022



Mauritanie	405.532
NIGER	1.578.376
Nigéria	778.780
RCA	4.487.363
Sénégal	5.730.645
Soudan	41.723
Sud Soudan	-
Tchad	6.324.039
Ukraine	2.075.164
Total PCA au 31/12/2022	38.959.551

Pour les contrats de financement qui concernent plusieurs pays, en cas de PCA, ceux-ci sont mentionnés sauf exception sur la ligne "Sénégal".

13/ FONDS DÉDIÉS

Pour cet exercice, aucune ressource reçue ne correspondant à la définition réglementaire des fonds dédiés, aucun mouvement de cette nature n'a été comptabilisé au 31/12/2022.

14/ TITRES ASSOCIATIFS

L'émission par l'association de titres associatifs pour un montant total de 2 millions d'euros portant intérêt à un taux ne pouvant dépasser la valeur du taux maximum légal prévu à l'article L.213-13 du code monétaire et financier (les "titres associatifs") a été autorisée par une délibération de l'Assemblée Générale du 22 octobre 2016.

L'émission avait été réalisée en 2017 à destination d'investisseurs qualifiés. Les titres portent intérêt annuel fixe de l'émission jusqu'au remboursement, devant intervenir entre fin 2024 et fin 2025.

Ces titres sont remboursables à l'initiative de l'émetteur et constituent des créances de dernier rang conformément à l'article L.213-9 du code monétaire et financier), ils sont enregistrés dans le compte 163100 et figurent à la rubrique "Autres fonds propres" du bilan. Les intérêts courus sont présentés en "Emprunts et dettes financières divers".

15/ COTISATIONS

Le fait générateur des cotisations est leur encaissement.

16/ SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les produits des subventions comptabilisés au titre de l'exercice clos au 31/12/2022 sont des sommes octroyées par de financeurs publics ou institutionnels, français (CDC, Ambassade de France, etc.), européens (ECHO, etc.) ou internationaux (OMS, OFDA, UNITAID, UNCEF, etc.).

Ces subventions financent les dépenses directes et indirectes des actions et projets réalisés sur le terrain.

Par ailleurs, l'association a bénéficié d'aides à l'apprentissage (concours publics) pour 6.000 €.

17/ CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'association bénéficie de la part de certains partenaires de contributions volontaires en nature, correspondant à des fournitures, des médicaments, des intrants nutritionnels et des équipements pour les interventions sur le terrain, ainsi que de mécénat en nature (prestations, etc.). Les comptes clos au 31/12/2022 enregistrent ces contributions volontaires dans la mesure où elles ont fait l'objet d'une évaluation financière précise et exhaustive, pour des montants respectifs de 616.352 euros et 64.545 euros.



Mission de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable

Page 14 / 28

Association ALIMA

31/12/2022

L'association bénéficie de la participation de bénévoles. Les comptes clos au 31/12/2022 n'enregistrent pas les contributions volontaires reçues par l'association en matière de bénévolat dans la mesure où elles n'ont pu faire l'objet d'une évaluation financière.

18/ HONORAIRES CAC

En 2022, les honoraires du CAC s'élèvent à 27.264 euros TTC au titre de la mission légale de certification de l'exercice 2022.

19/ RESULTAT EXCEPTIONNEL

Pour mémoire, le résultat exceptionnel 2021 comprenait notamment l'impact de la cession de la participation de 51% détenue dans la filiale IT4life SAS (produits = 20.000 euros et charges = 10.200 euros).

20/ EFFECTIF

L'effectif à la clôture 2022 s'élève à :

- Terrain (expatriés) : 180 salariés ;
- France : 38 ;
- Sénégal : 102.

De plus, en local, les personnels sous contrat de droit national représentent environ 1.600 ETP.

21/ CAUTION DONNEE

L'association a donné une caution bancaire auprès du Crédit Coopératif :

- Date d'ouverture : 02/2018 ;
- En-cours : 16.460 € ;
- Date d'échéance : 11/2026.

22/ AUTRES INFORMATIONS

Engagements de retraite

Les comptes clos au 31/12/2022 n'enregistrent pas de provisions pour les engagements au titre des retraites, et l'association n'a procédé à aucun versement auprès d'une institution de gestion de ces prestations.

Charges sociales et fiscales de certains salariés terrain

Parmi les moyens humains, pour ses opérations sur le terrain (pays d'intervention), ALIMA a recours à du personnel relevant du droit local. Conformément à la législation en vigueur dans le pays concerné, les salariés de cette catégorie de personnel doivent s'acquitter individuellement et personnellement des cotisations, taxes et autres impôts dus par rapport à la rémunération perçue.

La responsabilité de la déclaration de ces sommes et des versements afférents leur incombe.

Rémunérations versées aux dirigeants

1/ Les dispositions de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif prescrivent d'indiquer les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Cette information ne peut pas être fournie dans la présente annexe. En effet, une seule personne étant concernée, présenter cette information reviendrait à mentionner une donnée individuelle.

2/ Dans le cadre des dispositions de l'article 261, 7-1°-d du CGI, l'association alloue à ses dirigeants une rémunération. Conformément au §180 du BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20, celle-ci est indiquée dans une annexe aux comptes.



Mission de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable

Page 15 / 28

Régime fiscal

L'association n'est pas assujettie aux "impôts commerciaux" (TVA, IS de droit commun, CET).

Couverture de change

L'association a souscrit une couverture de change pour un montant de 7.303.243 USD couvert à 1,1497 USD pour 1 euro, dénouée en partie en 2022 et à dénouer en 2023.

Autres informations

Les tableaux des pages suivantes complètent les informations indiquées ci-avant.

Immobilisations

Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires	79 026			79 026
- Immobilisations incorporelles en cours	31 511	26 755		58 266
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	110 537	26 755		137 292
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	886 363	61 401		947 763
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	886 363	61 401		947 763
<u>Immobilisations financières</u>				
- Participations et créances rattachées				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts	21 963		2 745	19 218
- Autres immobilisations financières	90 403	152 598	50 804	192 197
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
Total	112 366	152 598	53 549	211 415
Total général	1 109 266	240 754	53 549	1 296 470



Mission de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable

Association ALIMA

31/12/2022

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires	19 328	8 723		28 050
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total	19 328	8 723		28 050
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	612 721	170 783		783 504
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	612 721	170 783		783 504
Total général	632 049	179 506		811 554

Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 110 537	+ 19 328	+ 91 210
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 26 755		+ 26 755
Dotation de l'exercice		+ 8 723	- 8 723
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 137 292	= 28 050	= 109 242

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 886 363	+ 612 721	+ 273 641
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 61 401		+ 61 401
Dotation de l'exercice		+ 170 783	- 170 783
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 947 763	= 783 504	= 164 259

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Valeur au début de l'exercice	+ 112 367
Acquisitions	+ 152 598
Cessions, mises hors service, ou diminutions	- 53 549
Valeur en fin d'exercice	= 211 416

Association ALIMA

31/12/2022

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	211 415
. à moins d'un an	8 235
. à plus d'un an	203 180

Dettes

Echéances des emprunts

Désignation	Reste dû	A un an au plus	A plus d'un an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	4 896	4 896		
Total	4 896	4 896		

Autres informations

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts	19 218	8 235	10 983
Autres immobilisations financières	192 197		192 197
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 555 087	4 555 087	
Autres créances	36 813 321	36 813 321	
Totaux	41 579 823	41 376 643	203 180

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits				
Emprunts et dettes financières divers	4 896	4 896		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 817 352	1 817 352		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	1 111 086	1 111 086		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 652 630	2 652 630		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	38 959 550	38 959 550		
Total	44 545 514	44 545 514		



Mission de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable

Page 18 / 28

Association ALIMA
31/12/2022

Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges		277 211	265 332	177 485	365 058
Dépréciation	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
	Sur usagers et comptes rattachés				
	Sur comptes financiers				
	Autres dépréciations				



Mission de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable

Page 19 / 28



Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 507 110	2 507 110	2 415 408	2 415 408
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 912	1 912	3 249	3 249
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	548 120	548 120	744 689	744 689
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	1 957 078	1 957 078	1 667 469	1 667 469
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	15 367 038		4 630 523	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	12 650 274		3 658 826	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2 716 764		971 697	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	53 594 308		55 067 593	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	177 485	0	318 674	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	71 645 941	2 507 110	62 432 198	2 415 408
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	66 662 908	1 754 977	57 767 013	1 690 785
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	51 797 498	1 754 977	45 238 573	1 690 785
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	14 865 410		12 528 440	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 472 155	556 578	2 331 589	545 882
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 362 453	556 578	2 236 470	545 882
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	109 703		95 119	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 095 433	195 555	2 540 060	178 740
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	53 947		60 159	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	72 284 444	2 507 110	62 698 821	2 415 408
EXCEDENT OU DEFICIT	-638 503	0	-266 623	0





Compte de résultat par origine et destination

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	64 545	64 545	61 761	61 761
Bénévolat				
Prestations en nature	64 545	64 545	61 761	61 761
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	616 352		323 354	
Prestations en nature			0	
Dons en nature	616 352		323 354	
TOTAL	680 897	64 545	385 115	61 761
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	616 352	0	323 354	0
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger	616 352		323 354	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	64 545	64 545	61 761	61 761
TOTAL	680 897	64 545	385 115	61 761





Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES	1 754 977	1 690 786	1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 507 110	2 415 408
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	1 912	3 249
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénats	548 120	744 689
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels		
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme	1 754 977	1 690 786	- Mécénats	1 957 078	1 667 469
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0	
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	556 578	545 882			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	556 578	545 882			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	195 555	178 740			
TOTAL DES EMPLOIS	2 507 110	2 415 408	TOTAL DES RESSOURCES	2 507 110	2 415 408
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	2 507 110	2 415 408	TOTAL	2 507 110	2 415 408





Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	0
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		0	0	0
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		0	0	0
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	0
RESSOURCES DE L'EXERCICE		EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	EXERCICE 2021
0 1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		64545	61761	61761
0 Bénévolat		0	0	0
0 Prestations en nature		64545	61761	61761
0 Dons en nature		0	0	0
TOTAL		64545	61761	61761

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	0
(-) Utilisation	0	0
(+) Report	0	0
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	0





Notes annexes au CROD et au CER

1. Mission Sociale (chapitre en début de l'annexe des Comptes annuels)

ALIMA est une association "loi 1901" créée en 2009. L'association intervient dans 14 pays en Afrique et en Ukraine.

L'association a pour objectif de produire des secours médicaux lors de situations d'urgences ou de catastrophes médicales en fondant son mode opératoire sur le partenariat, principalement avec des acteurs humanitaires nationaux et des instituts de recherche.

En mutualisant et en capitalisant leurs compétences, ALIMA et ses partenaires permettent l'accès à des soins de qualité au plus grand nombre de bénéficiaires et contribuent à l'amélioration des pratiques de la médecine humanitaire à travers des projets de recherche opérationnelle.

La raison d'être d'ALIMA est de sauver des vies et soigner les populations les plus vulnérables, sans aucune discrimination identitaire, religieuse ou politique, à travers des actions basées sur la proximité, l'innovation et l'alliance d'organisations et d'individus.

2. LE PATIENT D'ABORD

Le patient est au cœur de toute notre action. Les équipes terrains étant chaque jour en lien direct avec les patients, elles sont par conséquent au centre de tout ce que l'association fait.

Le travail des équipes qui les entourent doit avoir un seul et unique objectif : créer les conditions qui permettent au personnel en première ligne de soigner les patients de manière rapide, efficace et redevable.

RÉVOLUTIONNER LA MÉDECINE HUMANITAIRE

À travers la recherche médicale et la quête d'innovations, l'association contribue à l'amélioration de la qualité médicale dans nos projets et diffuse ses avancées au reste des praticiens humanitaires et médicaux.

L'association construit donc des preuves scientifiques, des savoirs et des modes opératoires qui permettent à ses innovations médicales d'être adoptées par d'autres.

Sa Mission Sociale est complétée par des valeurs qui sont détaillées dans sa Charte :

LA RESPONSABILITÉ ET LA LIBERTÉ

FAIRE CONFIANCE

L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Compte Emploi Ressources (CER) et Compte de Résultat par Origine & Destination (CROD)

L'association fait appel public à la générosité et entre dans le champ des dispositions de la loi du 7 août 1991 et, à ce titre, doit produire des états comptables spécifiques.

Le Compte annuel d'emploi des ressources (CER) et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) ont été élaborés conformément aux dispositions du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 (modifié) relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et selon les clés de répartition, les critères d'affectation approuvés par le Conseil d'Administration d'ALIMA du 26 mai 2021.

Le CER et le CROD présentent l'utilisation des ressources globales de l'association et donc la répartition de ces ressources entre missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement. Le CER détaille également spécifiquement l'emploi des seuls fonds issus de la générosité du public.

Les notes ci-après apportent les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Il est préalablement précisé que l'association a mis en place une comptabilité analytique avec un niveau de détail nécessaire et suffisant pour construire de manière fiable le CROD et le CER.



Mission de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable

3. CROD - Les Emplois

Mission Sociale

Notre Mission Sociale est réalisée hors de la France, spécifiquement dans nos 14 pays d'intervention en Afrique et en Ukraine, appuyé par le siège à Paris et le bureau opérationnel de Dakar. Elle est détaillée en début d'annexe des comptes annuels.

Nos opérations dans 10 pays d'interventions sont reprises dans les Actions réalisées par l'organisme.

Dans 4 pays (Niger, Mali, Tchad, Burkina), celles-ci sont réalisées conjointement avec nos partenaires ONG nationales : BEFEN, AMCP, Alerte Santé, Keogo & SOS Médecin. Une part des opérations financières (dépenses) dans ces pays transitent par les comptes bancaires de nos partenaires et sont intégrées dans la comptabilité d'ALIMA. Pour cette raison, nous retrouvons ces montants dans les Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger. ALIMA porte la responsabilité auprès des bailleurs de fonds, est récipiendaire de la totalité des fonds alloués (recettes) et est pleinement impliquée dans la conception, la mise en œuvre et le rendu de comptes de ces programmes.

Principes d'affectation des dépenses à la Mission sociale

Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés par l'association pour la réalisation des opérations.

Ces dépenses comprennent l'intégralité de nos coûts dans nos pays d'intervention, ainsi que les coûts de nos RH opérationnelles, médicales, et de recherche, complètement dédiées à la mise en œuvre de nos opérations depuis le bureau opérationnel de Dakar.

En prenant en compte les statuts, la Charte et le Cadre Stratégique 2022, le conseil d'administration considère que font partie de la mission sociale, les actions de communication et de plaidoyer, les actions pour développer les partenariats, les actions liées à notre responsabilité environnementale.

50% des frais d'information et de communication figurent dans les missions sociales, à travers nos activités de communication opérationnelle et de plaidoyer. 40% des frais de communication sont affectés à la recherche de fonds, et le reste au fonctionnement.

Les dépenses pour missions sociales comprennent essentiellement des coûts directs (imputés dès l'enregistrement comptable de l'opération). Certains coûts sont répartis selon des clés de répartition qui sont détaillées plus bas. Seule la charge réellement engagée est affectée au titre de la mission sociale.

Par souci de ne pas alourdir la mission sociale de charges financières, les frais financiers sont repris en frais de fonctionnement, même ceux concernant directement les missions, à l'exception de celles portées directement par les contrats de financement des bailleurs de fonds.

Répartitions des Coûts

La très grande majorité des coûts (plus de 90%) est affectée directement à l'une des rubriques du Compte d'Emploi des Ressources à partir de la comptabilité analytique. Ces coûts directs sont ainsi affectés aux services et activités concernés.

Certains coûts sont affectés selon les clés de répartition suivantes :

- Par poids financier : Pour affecter les dépenses extra salariales des RH et les activités de communication.
- Par RH : Pour affecter les frais de fonctionnement des bureaux de Dakar et de Paris.
- Par nombre de recrutements : pour affecter le Service RH et les coûts de recrutement.

Frais de recherche de fonds

Les frais d'appel à la générosité du public, comprennent les frais d'appel aux dons, et de toutes les activités de collecte, les frais de traitement des dons, les coûts de personnels dédiés et les coûts de communications dédiés à la collecte de fonds. Ces coûts intègrent les coûts de l'équipe de collecte basée à Paris et à Dakar. Ils reprennent également les coûts de notre bureau ALIMA USA dédié à la collecte de fonds et qui nous verse les revenus collectés durant l'année.

Les autres frais de recherche concernent le service Bailleur, respectivement à 90% pour les charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics et 10% à la recherche des autres fonds privés (Fondations, etc.).



Mission de présentation avec compte-rendu de l'expert-comptable



Association ALIMA

31/12/2022

Frais de Fonctionnement

Les frais de fonctionnement reprennent les coûts de support de nos bureaux de Paris et de Dakar qui appuient à la mise en œuvre de nos opérations. Ils reprennent pour l'essentiel :

- La direction, les RH administratives et financières, les services généraux, le service d'audit interne, et la part du département RH non dédiée au recrutement des expatriés, la part de RH communication dédiée à l'institutionnel
- Les frais du bureau de Paris et de Dakar, pour la part dédiée au RH de Fonctionnement
- Les frais de transport entre Paris et Dakar
- Les frais de prestations informatiques, de communication, de formation et de services divers
- Les frais de dépenses associatives
- Les charges financières
- Les coûts exceptionnels et provisions.

Dotations aux Provisions et Dépréciations

Les provisions sont enregistrées dans la rubrique "dotations aux provisions". Les dotations aux amortissements qui concernent les véhicules de nos missions sont affectées à la mission sociale. Tout le reste est affecté aux frais de fonctionnement.

4. CROD - Les Ressources

Ressources Collectées auprès du Public

Les fonds issus de la générosité du public sont les dons de particuliers, d'entreprises, de fondations, les legs, les donations de titres¹, les produits de manifestations de collecte de fonds, la collecte provenant des membres et du réseau des comités de campagne grands donateurs, et les cotisations des membres de l'association.

Elles se répartissent dans le CROD de la manière suivante :

- Les cotisations
- Les dons manuels : dons des personnes physiques.
- Les Legs, donations et assurance-vie. (*aucun ni 2021 ni en 2022*)
- Les mécénats : dons des personnes morales non affectés directement à un projet.
- Autres produits.

Produits non liés à la générosité du Public

Dans cette famille nous retrouvons :

- les contributions financières : Les bailleurs privés et fondations qui financent directement des projets.
- les autres produits divers et les produits financiers.

Subventions & Autres Concours Publics

Ce poste comprend les subventions et fonds versés par l'Union Européenne, l'Etat français, les agences de l'ONU ainsi que des organisations gouvernementales étrangères.

Reports en Fonds Dédiés de l'exercice

Nous n'avons pas pour 2022 d'utilisation des fonds dédiés antérieurs, ce mécanisme comptable ne trouvant pas à s'appliquer pour ALIMA.

5. CER - Principes d'élaboration

A l'exception des informations précisant les ressources rapportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées, les informations figurant dans le CER correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le CROD.

6. CER - Affectation des Ressources de la GP

Les ressources issues des bailleurs de fonds publics et privés qui financent directement des projets sont complètement affectées à la mission sociale pour la part des coûts directs.

En 2022, ces bailleurs ont financé en moyenne 7,8% de revenus indirects (7,4 % en 2021). Ces revenus indirects (pour 4,9 millions€) financent d'abord les frais de fonctionnement d'ALIMA et les frais de recherche de fonds, qui ne sont pas couverts par la générosité du public.

¹ Pas de legs ou de donation de titres reçus en 2022.





La générosité du public est dédiée à 70% aux dépenses de la mission sociale.

Il a été décidé que les revenus de la recherche de fonds financent les frais de fonctionnement au même taux que le financement des frais administratifs perçus par les bailleurs privés et publics, soit 7,8% en 2022 (7,4 % en 2021).

La générosité du public couvre ensuite 22,2% des frais de recherche de fonds (22,6% en 2021). La différence est financée par nos autres produits, dont la participation des bailleurs via leur financement des frais administratifs. En 2022, ALIMA se situe encore dans une phase de montée en charge pour la partie collecte de dons et a décidé de faire porter cet investissement par ses fonds propres et non par les ressources ainsi collectées.

7. CER - Ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées

Au 01/01/2022, l'association ne disposait pas de ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés.

Compte tenu, de l'excédent nul de la générosité du public et de l'absence d'investissements et de désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice, le solde au 31/12/2022 des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est nul.

8. CER - Tableau de variations des fonds dédiés

Le mécanisme des fonds dédiés ne trouve pas à s'appliquer pour ALIMA.

9. CER et CROD - Contributions volontaires en nature

Elles sont explicitées dans l'annexe des comptes annuels.

10. CER et CROD - Tableau de variation spécifique des fonds propres

Voir page suivante.



TABEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres et autres fonds propres	A l'ouverture de l'exercice		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice	
	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	2 057 188	-	266 623	-	-	-	-	-	1 790 565	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	266 623	-	266 623	-	-	-	-	-	638 503	-
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-Total Fonds propres	1 790 565	-	-	-	-	-	-	-	1 152 062	-
Titres associatifs	2 000 000	-	-	-	-	-	-	-	2 000 000	-
Sous-Total Autres fonds propres	2 000 000	-	-	-	-	-	-	-	2 000 000	-
TOTAL	3 790 565	-	-	-	-	-	-	-	3 152 062	-